



F24



GARS 06850

La Commune de Gars s'est équipée du système de TéléAlerte de Gedicom permettant une information rapide des habitants lorsque certaines situations l'exigent comme les risques naturels ou les risques industriels, chimiques ou sanitaires. Ce système peut également être utilisé dans le cadre de campagne d'information de la population comme les coupures d'eaux ou d'électricité, des travaux de voiries, des informations scolaires (pas de cantines ou autres) ou tous types de messages sur la vie de la commune.

Pratique et performant, ce système gratuit pour les administrés permet en complément des dispositifs habituels existants, de prévenir par téléphone, par SMS, par mail, ou par fax les personnes résidant ou exerçant une activité sur le territoire communal. En moins d'un quart d'heure (*pour une ville de 15 à 20 000 Hab*) tous les habitants peuvent être alerté sur l'imminence d'un risque . Mais le système peut également ne contacter qu'une partie de la population afin de n'informer que des personnes concernées par le message délivré (réunion de quartier, parents d'élèves, etc)

Votre commune de Gars a besoin de savoir si les personnes contactées ont bien reçues le message. Ainsi à la fin de sa diffusion, l'automate vous demande d'en confirmer l'écoute en tapant sur la touche 1 de votre clavier téléphonique. Il est donc nécessaire d'écouter le message dans sa totalité sans raccrocher et de suivre les instructions dictées et les procédure de validation

Comment m'inscrire :

Les données téléphoniques ont été collectées grâce à l'annuaire universel.(type pages blanches et jaunes) Il est donc automatique pour les personnes figurant sur cet annuaire mais vous pouvez compléter vos coordonnées en nous communiquant votre n° de portable, votre N° au bureau, votre adresse mail ,etc.

Si vous n'êtes pas dans l'annuaire (liste rouge) ou si vous travaillez sur la commune sans y habiter et souhaitez être informé, vous pouvez vous inscrire via le site de la ville: <https://www.ville-gars.fr>

En ligne en cliquant sur le QR CODE ou en téléchargeant le formulaire papier, le remplissant, que vous déposerez en mairie :

le Téléalerte de Gedicom souscrit à toutes les recommandations de la CNIL notamment en ce qui concerne le droit de figurer ou non dans un fichier ou de modifier des données qui concernent les administrés. Les personnes qui ne souhaitent pas /plus bénéficier du service peuvent être radiées immédiatement des bases de données du service en se faisant connaître en mairie